



CAHIER D'ACTEUR

PROJET D'ACCÉLÉRATEUR
DE PARTICULES

02.06.2026
02.10.2026

N°08 | Août 2026



Agir pour
la biodiversité

À la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, nous agissons pour le VIVANT !

La faune sauvage et ses milieux de vie méritent tout notre intérêt et c'est pour cela que notre équipe de plus de 130 salariés et nos 14000 adhérents agissent tous les jours sur le terrain en faveur de la biodiversité.

Notre structure solide et efficace nous permet de nous affirmer en tant qu'acteur déterminant de la préservation de la biodiversité !

Contact :
LPO Auvergne-Rhône-Alpes

100 Rue des Fougères 69009 LYON
Tél : 04.37.61.05.06
Site Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr>

Le point de vue de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes

EN BREF.

La LPO AuRA émet des réserves au projet de futur collisionneur circulaire.

Toutefois un vote de positionnement définitif du Comité d'Administration de la LPO AuRA interviendra le 19 septembre 2026.

La LPO est consciente que percer les lois fondamentales qui régissent la matière et l'Univers « offrirait la possibilité d'étudier avec une finesse inégalée les propriétés des particules connues et d'explorer des phénomènes encore inconnus » (éditorial du document de maître d'ouvrage).

Toutefois, il nous semble que dans un contexte gravissime de réchauffement climatique qui engendre des impacts importants sur le vivant et sur nos sociétés humaines, la recherche scientifique doit aussi faire preuve de sobriété, et donc s'affranchir de ce genre de projet difficilement compatible avec les impératifs de transition écologique. Cette réflexion est d'ailleurs actuellement menée par le CNRS (voir la réflexion des labo 1.5 : <https://labos1point5.org/>)

Aujourd'hui, toutes les études démontrent que les bouleversements climatiques et la disparition d'une partie importante et croissante des espèces vivantes sont le résultat **des pressions anthropiques**. La destruction des habitats, et l'artificialisation des milieux représentent plus de 30% de perte de biodiversité en France auquel s'ajoute les problèmes liés à l'eau : <https://biodiversite.gouv.fr/les-5-pressions-responsables-de-leffondrement-de-la-biodiversite>, IPBES (2019 et Évaluation mondiale) GIEC (AR6)



L'ARC LÉMANIQUE AIN / HAUTE- SAVOIE : UN TERRITOIRE FORTEMENT ANTHROPISE

Ce territoire connaît une forte croissance démographique, accompagnée d'un important étalement urbain, particulièrement côté français, ainsi que du développement des transports, du tourisme et des pressions sur les ressources.

Début 2024, la population du Grand Genève est estimée à **1 046 000 habitants**. Comme la population, le parc de logements progresse le plus fortement dans le Genevois français (+2,0 %). (Source : Insee)

Le SCoT du Pays de Gex figure parmi les territoires français connaissant la plus forte croissance démographique, avec une progression attendue 3,5 fois supérieure à la moyenne régionale dans les années à venir. https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ar_ina_49-2.pdf

En Haute-Savoie, l'augmentation de plus de **10 000 habitants par an** entraîne une urbanisation soutenue et une artificialisation continue des espaces agricoles et naturels <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Votre-departement/Territoire/Occupation-du-sol>

L'urbanisation est donc particulièrement intense sur les territoires concernés par le projet. Toute artificialisation supplémentaire détruit des habitats naturels, entraîne la disparition d'espèces végétales et le déclin des oiseaux, insectes, amphibiens et mammifères. Les sols, qui abritent près de 60 % de la biodiversité terrestre, perdent également leur biodiversité microbienne.

Elle fragmente aussi les milieux naturels, limite les déplacements de la faune, réduit les échanges génétiques et accroît la mortalité liée aux infrastructures routières. La disparition des haies, des zones humides et des insectes diminue à la fois les habitats disponibles et les ressources alimentaires pour de nombreuses espèces.

L'artificialisation perturbe également le cycle de l'eau, favorise les espèces exotiques envahissantes et renforce les effets du changement climatique. Ces impacts s'ajoutent à ceux des nombreux projets en cours, alors même que la loi Climat et Résilience fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

Les **40 hectares** annoncés ne semblent pas prendre en compte l'ensemble des emprises temporaires et permanentes nécessaires au chantier (routes d'accès, zones de stockage des déblais, lignes électriques, bassins de rétention et autres aménagements annexes).



L'agglomération genevoise et son impact lumineux, entre les crêtes du Haut-Jura et le massif du Salève en Haute-Savoie (©R. Letscher).

Enfin, la question de l'eau constitue à elle seule un enjeu majeur qui justifie une analyse spécifique.

L'EAU : UNE RESSOURCE SOUS TENSION, UN ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR

Le dossier raisonne sur la base d'une ressource en eau supposée stable.

Le FCC nécessiterait environ **1,9 million de m³ d'eau par an**, principalement pour le refroidissement des installations. Le dossier indique qu'après l'arrêt du LHC, la consommation supplémentaire serait d'environ **900 000 m³/an**, compatible avec les capacités actuelles d'alimentation depuis le Léman. Cette démonstration repose toutefois sur les disponibilités actuelles de la ressource, sans apporter de garantie sur leur maintien aux horizons 2050, 2070 ou 2100.

Cette question essentielle n'a d'ailleurs pas reçu de réponse satisfaisante lors de la réunion publique consacrée à l'hydrologie du 8 juillet 2026.

Le projet est donc conçu à partir des conditions hydrologiques d'aujourd'hui, alors que les projections climatiques montrent une baisse très sensible de la ressource en eau pour le futur avec la fonte accélérée des glaciers alpins et une baisse des débits d'étiage. Ces projections semblent incompatibles avec une exploitation du FCC jusqu'à la fin du siècle.

Or, l'arc lémanique (Ain, Haute-Savoie, Genève, Vaud) constitue une zone d'intérêt internationale pour les espèces des zones humides.

Les espèces les plus vulnérables sont notamment les oiseaux des roselières (Blongios nain, Butor étoilé, Rousserolles, Bruant des roseaux), les oiseaux nicheurs des plans d'eau (Grèbes, Foulque, Gallinule), les espèces inféodées aux rivières (Martin-pêcheur d'Europe, Cincle plongeur), ainsi que de nombreux anatidés et limicoles migrants.

Les secteurs les plus sensibles sont le marais de l'Étournal, les roselières du Léman, les embouchures des affluents ainsi que les zones alluviales du Rhône genevois et du Haut-Rhône.

Le marais de l'Étournal accueille à lui seul près de **240 espèces d'oiseaux** grâce à ses étangs, roselières et vasières. Or, le projet de sécurisation du système d'alimentation en eau potable « transfert du Sud Gessien vers le Nord », porté par la Régie des eaux Gessiennes sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Gex, prévoit une augmentation très significative des prélèvements au sein du marais. **Ce projet fait déjà peser une menace importante sur la pérennité de cette zone humide majeure**, pourtant protégée « sur le papier » (Natura 2000, APPB, avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale du 30/01/2026).

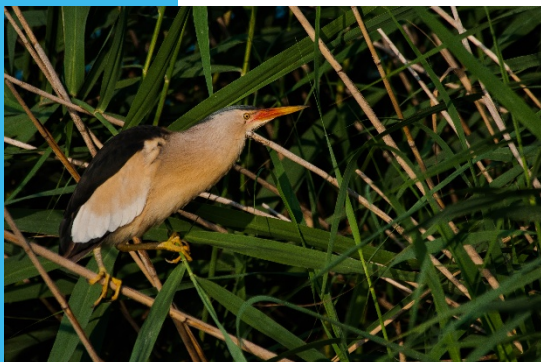
Dans ce contexte, le principe de précaution devrait conduire à démontrer non seulement que les besoins en eau du projet sont compatibles avec la ressource actuelle, **mais qu'ils le resteront également dans un contexte climatique profondément modifié pendant toute la durée d'exploitation du FCC** sans affecter significativement les milieux naturels et l'état de conservation des espèces protégées.

Les difficultés à venir sont notamment mises en évidence par plusieurs études scientifiques, dont **Explore2 – Adapter la gestion de l'eau dans une France à +4 °C**¹, ainsi que par les travaux sur le climat futur en Auvergne-Rhône-Alpes² et sur les impacts du réchauffement climatique en montagne³.

1 : <https://www.inrae.fr/actualites/explore2-adapter-gestion-leau-france-4-degc>

2 : <https://meteofrance.com/changement-climatique/quel-climat-futur-en-auvergne-rhone-alpes>

3 : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/milieux/montagne>



Le Blongios nain, espèce à fort enjeu de conservation (©M. Benmergui).



Le fleuve Rhône, au niveau du marais de l'Étournal (©R. Letscher).

DES IMPACTS MULTIPLES ET CUMULÉS

Au-delà de ses incidences directes, le projet de FCC génère de nombreux impacts indirects qui doivent être appréciés dans leur ensemble.

Le chantier nécessitera le creusement d'un tunnel, de cavernes et de puits entre 180 et 400 mètres de profondeur, avec l'excavation d'environ **6,3 millions de m³** de matériaux (près de **14,7 millions de tonnes**) sur une période d'environ cinq ans. Entre **15 et 30 %** de ces déblais devront être orientés vers des filières spécialisées en raison de leurs caractéristiques ou de leur niveau de pollution.

Ces volumes s'ajoutent à ceux déjà considérables produits par les grands chantiers de la région.

Ainsi :

- la construction de la liaison ferroviaire CEVA à Genève a généré près de **2 millions de m³** de déblais : « *Le Chablais a déjà largement "accueilli" les déblais liés au CEVA [...]. Un deuxième projet acté de grande envergure, l'autoroute A412, va engendrer les mêmes nuisances et impacter lourdement les zones naturelles et les terres agricoles.* » (<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2026-06/CERN-compilation-contributionscollectif.pdf>)

- Le seul tunnel de base du Lyon-Turin génère environ **10 millions de m³** de déblais, sans compter les futurs accès français, qui représenteront plusieurs fois ce volume (https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/05/18/lyon-turin-les-nuisances-du-chantier-colossal-inquietent-les-habitants-de-la-vallee-de-la-maurienne_6690480_3244.html).

À ces impacts s'ajoutent **les émissions de CO₂** liées à la fabrication du béton et du ciment, au transport des déblais, des matériels et du personnel, ainsi qu'à l'extraction et à la transformation des métaux nécessaires aux équipements de haute technologie du collisionneur, notamment les aimants supraconducteurs.

L'exploitation de l'installation entraînera une consommation importante d'électricité pendant plusieurs décennies, alors que les besoins énergétiques augmentent déjà sous l'effet de l'électrification des usages et de l'adaptation au changement climatique.

Pris isolément, chacun de ces impacts pourrait paraître limité. Leur cumul avec ceux déjà supportés par un territoire fortement urbanisé, soumis à une pression croissante sur les ressources naturelles et au déclin de la biodiversité, soulève en revanche une véritable question.

L'évaluation environnementale ne peut donc se limiter à analyser chaque impact séparément. Elle doit apprécier leurs effets cumulés à l'échelle du territoire et sur toute la durée de vie du projet.

On peut s'étonner d'ailleurs de la réponse faite à notre question posée sur le site de la CNDP concernant la biodiversité : « **Entre 2023 et 2025, un diagnostic environnemental préliminaire des potentiels futurs sites de surface et de leurs environs a été réalisé. Il n'a pour l'instant pas été publié et n'est donc pas disponible pour le public** »

Comment demander de se prononcer sur un sujet en ne donnant pas les données existantes ?



Martin-pêcheur d'Europe (©M. Benmergui).

CONCLUSION

Au regard des éléments exposés, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes considère que le projet de Futur collisionneur circulaire est **difficilement compatible avec les enjeux environnementaux auxquels notre territoire est aujourd'hui confronté.**

Ses impacts ainsi que les effets cumulés qu'il engendrera pendant plusieurs décennies, apparaissent disproportionnés au regard des impératifs de préservation du vivant.

Dans un contexte d'urgence climatique et d'effondrement de la biodiversité, les principes d'évitement, de sobriété et de précaution doivent désormais guider les grands choix d'aménagement. Les atteintes portées aux écosystèmes ne pourront être compensées de manière satisfaisante sur un territoire déjà fortement anthropisé et soumis à une pression croissante sur ses ressources.

Pour l'ensemble de ces raisons, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes émet dans l'immédiat des réserves au projet de FCC.

